

Réponse de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux :

Objet : Demande d'autorisation d'exploitation du gîte géothermique à basse température « Stadium 1 » sur la commune de Pessac (33) formulée par l'université de Bordeaux Montaigne (33).

V/Réf : lettre du 27 août 2018 de la DDTM 33 (Service des procédures environnementales).

Affaire suivie par José BLUNEAU,

A l'attention de Catherine ALLEAU

Madame,

Par correspondance cité en référence, vous demandez à l'ESID de Bordeaux d'émettre un avis sur le dossier présenté par l'université de Bordeaux Montaigne concernant la demande d'autorisation d'exploitation du gîte géothermique «Stadium 1 » implanté sur la commune de Pessac (33).

N'ayant aucune emprise ni servitude appartenant au ministère des Armées dans un rayon de plus de 400m autour du site, l'ESID de Bordeaux n'émet pas d'objection à cette demande.

Cordialement,